

Lettre ouverte à François Rebsamen

Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Paris, le 27 avril 2015

Monsieur le Ministre,

Le 5 mars 2014, la loi portant sur la réforme de la formation professionnelle a été promulguée. Cette réforme, que vous portez, est **ambitieuse** et **nécessaire** : elle vise à lutter contre le chômage, préparer l'avenir des plus jeunes et améliorer la formation continue des actifs. C'est dans cette optique que le compte personnel de formation (CPF), suivant chaque individu tout au long de sa vie professionnelle, vient remplacer le droit individuel à la formation (DIF). Les fondements et objectifs de la réforme sont louables et représentent une véritable avancée sociale mais son caractère « d'urgence » prétendue a eu un impact très négatif sur sa mise en place.

Un chiffre, une absurdité et un risque résumés (sans en épuiser tous les aspects), la situation que vous avez créée en appliquant brutalement la réforme, c'est-à-dire en abrogeant purement et simplement l'existant, au 1^{er} janvier 2015.

Le chiffre, c'est 600 : tel est le nombre dérisoire de dossiers de formation validés depuis le 1^{er} janvier, à comparer aux 60 000 dossiers **mensuels** qui étaient validés dans le cadre du DIF et aux 23 millions de bénéficiaires potentiels.

L'absurdité, c'est l'exigence que les formations soient désormais diplômantes, ce qui ne correspond pas aux besoins des entreprises, qui délaissent donc le dispositif, ni des salariés qui n'ont ni le temps ni l'envie de se lancer dans des formations aussi chronophages.

Le risque, c'est la faillite à très court terme des 50 000 organismes de formation et des dizaines de milliers de formateurs indépendants, et le chômage pour leurs 150 000 employés.

Nous passons d'un droit (DIF) à un compte (CPF). Ce droit est ainsi tristement délaissé en faveur d'un système trop complexe et **éloigné de la réalité de la formation**. Cela vient, à l'évidence d'une extrême précipitation et d'une absence de concertation.

Mais pourquoi tant de précipitation ? La pression d'un calendrier électoral ? Voulez-vous vraiment enrayer le chômage avec un changement si radical ? Bizarrement, votre approche est plus nuancée quand il s'agit d'appliquer cette logique à la fonction publique...

Vous déclarez que cette réforme est un succès en vous basant sur le nombre de comptes créés. Le but est-il vraiment d'ouvrir un compte ? Non, il est de former un plus grand nombre de Français pour augmenter leur **employabilité** et améliorer leur **évolution professionnelle**.

4 mois après son lancement, le système est un navire qui prend l'eau. Tous les acteurs sont affectés et en tout premier lieu les individus souhaitant se former.

Placés au cœur de la formation, les salariés et chercheurs d'emploi devraient se réjouir mais il n'en est rien.

Plus d'1,8 million d'entre eux ont créés un compte. Seulement voilà, ils ne vont pas plus loin et les raisons sont nombreuses !

Tout d'abord la visibilité des formations éligibles est quasi-nulle et si vous avez la chance de trouver celle de votre choix, l'aventure se révélera périlleuse : Vous atteindrez bien vite une voie sans issue et surtout sans information ! Pourquoi ne pas avoir finalisé le site Internet avant le lancement ?

Ensuite, les formations proposées sont issues en grande partie du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) **peu adaptées aux actifs** : ils ne souhaitent (peuvent) pas suivre ces cursus diplômants si chronophages.

On touche d'ailleurs sur ce point à un problème de conception de la réforme qui, voulant aider les plus défavorisés (chercheurs d'emplois), laisse tomber les actifs dont elle voulait à l'origine sécuriser l'emploi.

Face à cette immobilisme, les organismes de formations (OF) sont pro-actifs et multiplient les rôles : commerciaux, accompagnateurs, chargés de compte administratif, financeurs et surtout le premier relais de diffusion et d'explication de la réforme. Ils n'ont plus le temps d'exercer leur métier : **FORMER !!** Il est parfois dit que les OF ne sont pas assez préparés à la réforme et n'ont pas su rendre leurs formations certifiantes et modulaires à temps. Avez-vous idée de ce qu'implique un changement pédagogique ? Rappelons que, suite au vote de la loi en 2014, aucune concertation et communication sur la mise en application n'ont été initiées.

Souffrant d'une faible consultation auprès des instances et autres comités en charge, c'est aujourd'hui plus de **50 000 organismes de formation** et **150 000 de leurs salariés** qui sont menacés. A ceux-ci s'ajoutent les **dizaines de milliers d'indépendants** très représentés dans ce secteur.

Le CPF n'est pas l'unique dispositif de la formation professionnelle. Il existe bien entendu le plan de formation mais les organismes de formation sont constitués en grande majorité de petits acteurs ultra-dépendants du CPF (et du DIF auparavant). Très dispersés, il est très difficile pour eux d'adresser les entreprises en direct. Rappelons que 61% des organismes de formation comptent moins de 10 salariés. Vous vouliez créer de l'emploi, c'est malheureusement l'effet inverse qui se produit. Combien d'organismes de formation vont fermer leurs portes dans les prochains mois ?

De leurs côtés, les ressources humaines (RH) des entreprises se figent.

La mise en place du DIF vient à peine d'être assimilée que le CPF vient tout balayer et que le compte personnel d'activité (CPA) est annoncé.

Frileuses (et c'est bien compréhensible), elles ne comprennent pas l'intérêt de formations diplômantes (nous parlons bien sûr de formations pendant le temps de travail). Celles-ci ne répondent pas à leurs besoins tant sur le fond, car elles cherchent à former leurs salariés à des compétences spécifiques (anglais, informatique, bureautique...), que sur la forme (les formations déjà très longues doivent se prévoir des mois à l'avance pour être validées).

Malheureusement leur attentisme a des répercussions jusqu'aux plans de formation qui sont pour l'instant en berne....

Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) sont aussi dans la tourmente.

Tout d'abord parce que les règles de validation ne sont pas claires : certification de qualité, diplômes, validation uniquement sur passage d'un examen reconnu...les sons de cloches changent chaque jour.

D'ailleurs **les OPCA n'appliquent pas les mêmes règles**. Difficile de les blâmer alors que les avis divergent au sein même du Comité paritaire national de l'emploi et de la formation (COPANEF) ou de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).

Tenus à l'écart, les OPCA n'ont même **pas accès aux dossiers des titulaires** sur le site moncompteformation.gouv.fr (pas avant 2016 paraît-il).

De plus, le système de collecte du budget formation demande de faire des prévisions. Comment estimer les sommes qui seront collectées l'année prochaine pour l'année en cours sachant que les entreprises peuvent décider jusqu'au 31 décembre 2015 si elles souhaitent ou non gérer leur budget formation elles-même !

Monsieur le Ministre, ces points non exhaustifs montrent bien la complexité du sujet.

Une réforme d'une telle envergure aurait pu se faire par étapes, en impliquant l'ensemble des acteurs.

Au lieu de ça, il va falloir multiplier les décrets en adoptant une politique de l'à peu près.

L'heure est grave et il est temps de débloquer la situation: il est temps de valider les dossiers.

C'est d'une voix unanime, que nous, les Hiboux, salariés, chercheurs d'emploi, organismes de formations, entreprises, RH, OPCA, sans autre intérêt que de relancer la formation dans notre démocratie sociale, demandons à être reçus et appelons à adopter dix mesures d'urgence :

1. Elargir les listes aux formations transverses (bureautique, ensemble des langues étrangères, CACES...)
2. Simplifier et finaliser le site moncompteformation.fr et en particulier l'interconnexion entre titulaires et OPCA
3. Abandonner le passage obligatoire des examens diplômants et des tests certifiants
4. Abandonner la modularisation systématique des formations
5. Définir clairement les règles de validation des dossiers pour une application uniforme par les OPCA

6. Expliquer au Pôle Emploi son rôle et les règles de gestion des dossiers
7. Raccourcir les délais de validation des dossiers de formation
8. Mettre fin aux certifications qualité discriminatoires
9. Consulter dès maintenant les différents acteurs du secteur notamment les OF pour améliorer et débloquer le système
10. Diffuser les nouvelles mesures et le calendrier d'application de celles-ci auprès des différents acteurs

Les Hiboux

#Hiboux